

CONSEILLER, PREPARER, REDIGER UN CONTRAT DE BAIL



PARTICIPANT(S) :

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle ou en cours de formation dans le domaine commercial, juridique et économique.

ORGANISATION :

Durée : 7 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en droit de l'Immobilier.

ELIGIBILITE :

CPF 235 467

Module 5 de la Certification : Commercialisation, vente et location de biens immobiliers.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin - CS 31996 -

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 66

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Rédiger un bail d'habitation dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Préparer le dossier locataire.
- Procéder aux vérifications juridiques indispensables.
- Sécuriser la relation contractuelle.
- Elaborer le contrat et finaliser la signature.
- Procéder à la veille juridique post signature.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion.

L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de mises en situation.

CONTENU DU PROGRAMME

PREPARER UN DOSSIER LOCATAIRE EN PROCEDANT AUX VERIFICATIONS JURIDIQUES INDISPENSABLES.

Le cadre juridique applicable au bail d'habitation : location nue, location meublée, location saisonnière.

Les pièces obligatoires à fournir pour la constitution du dossier.

Les grands principes à respecter pour préserver les droits fondamentaux de l'individu.

REDACTION DU BAIL ET MONTAGE DU DOSSIER LOCATAIRE.

Le contrat cadre imposé par la loi ALUR : les clauses obligatoires (destination des lieux, obligations des parties, fixation et révision du loyer...).

Les clauses qualifiées d'abusives, étude de jurisprudence de la commission clauses abusives.

LES LIMITES AUX DROIT DU BAILLEUR.

L'interdiction des clauses abusives.

Les pratiques discriminatoires.

LES GARANTIES DU BAIL.

Le cautionnement.

Le dépôt de garantie.

LE RENOUVELLEMENT ET LA FIN DU CONTRAT.

Le principe de continuité du contrat et l'arrivée à terme.

Le non-renouvellement du contrat.

La résiliation du contrat de location.

FOCUS SUR LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES PREVUES ET LES TECHNIQUES DE VEILLE JURIDIQUE.

La veille juridique : utilité et fréquence.

La veille efficace.

Les sources d'information.